

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 juin, 1er et 2 juillet 2015

2015 DASCO 17 Ecole Boule-actualisation des tarifs de restauration des commensaux.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Education, notamment ses articles L. 421-23 et L. 422-3 ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 juin 2015 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'actualiser les tarifs de restauration des commensaux de l'école Boule pour l'année scolaire 2015/2016 ;

Sur le rapport présenté par M Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Pour l'année scolaire 2015/2016, les tarifs de restauration applicables aux commensaux sont fixés ainsi :

Ecole Boule

personnel, indice brut inférieur ou égal à 548 :

personnel, indice brut supérieur à 548 :

passagers :

prix par repas : **3,30 euros**

prix par repas : **5,40 euros**

prix par repas : **7,00 euros**

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO